



**VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Date de la convocation : 15 avril 2026

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : DE REDON Louis, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. De REDON, Maire, M. NAUDION, Mme GIRAUDET, M. BLANCHARD, Mme JARDEL, M. THEODON, Mme LE BIHAN, M. VILLEMONT, Mme SAVARY, M. PUSKULLU, Adjoints au Maire, M. ALBERTINI, Conseiller Spécial, M. GUILLEMOZ, Mme VALY, M. RAVIER, Mmes WEISS, LE NAON, JEANBLANC, LEWAZEWSKI, M. GOULET, M. KAJSA, M. LUCAS, Mmes AUZIER, BREQUEVILLE, MM. LAMBERT, CORBEAU, Mmes FAISANT, DEGRAIS, ROGER, ESCAMEZ et M. BOISSEAU, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : M. CORBEAU, Conseiller Municipal.

EXCUSÉS : Mme AMARD, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à Mme LE NAON ;
M. HARNOIS, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ESCAMEZ ;
M. BAUDAT, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ROGER.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18 heures.

VOTE DU BUDGET ANNEXE IMMOBILIER ENTREPRISES 2026 - N°26/04 – 12/B

Monsieur NAUDION, Adjoint au Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

" Vu l'article 5217-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal de ce jour adoptant un règlement Budgétaire et Financier pour la commune,

Vu la délibération n° 26/02-03 du Conseil Municipal du 2 mars 2026 prenant acte d'un débat autour du Rapport d'Orientations Budgétaires 2026,

Considérant la note de présentation brève et synthétique du budget annexe « immobilier Entreprises » 2026 annexée,

Le Conseil Municipal est invité à examiner le projet de Budget annexe « immobilier Entreprises » 2026, qui se décompose comme suit :



➤ **Section de fonctionnement**

- Recettes de fonctionnement

Type de mouvement/Chapitre	BP 2026
Recettes de fonctionnement	79 522,39 €
Mouvements réels	77 322,39 €
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	22 872,39 €
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE, VENTES DIVERSES	0,00 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	54 450,00 €
Mouvements d'ordre	2 200,00 €
042 - OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 200,00 €

- Dépenses de fonctionnement

Type de mouvement/Chapitre	BP 2026
Dépenses de fonctionnement	79 522,39 €
Mouvements réels	59 022,39 €
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	50 002,39 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	20,00 €
66 - CHARGES FINANCIERES	9 000,00 €
Mouvements d'ordre	20 500,00 €
042 - OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	20 500,00 €

➤ **Section d'investissement**

- Recettes d'investissement

Type de mouvement/Chapitre	Reports	BP 2026	Total prévu
Recettes d'investissement	0,00 €	339 600,64 €	339 600,64 €
Mouvements réels	0,00 €	319 100,64 €	319 100,64 €
001 - EXCEDENT OU DEFICIT ANTERIEUR REPORTE		81 524,64 €	81 524,64 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00 €	237 576,00 €	237 576,00 €
Mouvements d'ordre	0,00 €	20 500,00 €	20 500,00 €
040 - OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		20 500,00 €	20 500,00 €
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES		0,00 €	0,00 €

- Dépenses d'investissement

Type de mouvement/Chapitre	Reports	BP 2026	Total prévu
Dépenses d'investissement	26 570,00 €	313 030,64 €	339 600,64 €
Mouvements réels	26 570,00 €	310 830,64 €	337 400,64 €
001 - EXCEDENT OU DEFICIT ANTERIEUR REPORTE		0,00 €	0,00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	26 570,00 €	250 000,00 €	276 570,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €	60 830,64 €	60 830,64 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Mouvements d'ordre	0,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €
040 - OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		2 200,00 €	2 200,00 €
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES		0,00 €	0,00 €

''

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (26 pour et 7 abstentions : Mmes FAISANT, DEGRAIS, ROGER, ESCAMEZ et MM. BAUDAT BOISSEAU, HARNOIS) **adopte** le budget annexe «Immobilier Entreprises »tel que proposé.

Le Maire,
Certifié, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le 07 MAI 2026

Mis en ligne sur le site internet le 07 MAI 2026

Informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif d'Orléans dans un
délai de deux mois à compter de la présente
publication ou notification. Le Tribunal
Administratif peut être saisi par l'application
informatique "Télérecours citoyens"
accessible par le site Internet
<https://www.telerecours.fr>

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Le secrétaire,



Louis DE REDON.

Antoine CORBEAU.